

InfoCCE

Association Départementale
LOIR-ET-CHER

Septembre 2011



AD 41
OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES

**à Mesdames, Messieurs,
les Mandataires de la Coopérative scolaire
ou du Foyer Coopératif**

Spécial rentrée scolaire 2011



Dans ce numéro :

Infos pratiques
Pourquoi s'affilier ?
Lettre et note aux parents
Nouveaux services :
=> Compta en ligne
=> Reprographie
Commande des outils comptables

Documents à retourner :

Documents de rentrée :
Adhésions / Assurance
Délégation de mandataires



Association Départementale - O.C.C.E. 41
20, rue Guynemer - 41000 BLOIS

Tél / Fax : 02 54 42 47 60

www.occe.tk

occe41@yahoo.fr

Infos pratiques OCCE

Jours et horaires d'ouverture de notre local

du mardi au vendredi

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Rappel :

Retour des comptes rendus financier et d'activités

avec obligatoirement le quitus de la commission de contrôle des comptes et seulement une copie du dernier relevé bancaire justifiant les sommes écrites dans l'actif et le passif du bilan avant le 30/09/2011 et au plus tard pour le 15 octobre.

Si vous avez égaré vos documents, vous les trouverez sur le site de notre Fédération : <http://www.occe.coop/federation/> dans la rubrique «gérer une coop».

Aide à la compta !

Besoin d'aide comptable ou juridique ? N'hésitez pas à nous contacter !

Formations à l'OCCE certains mercredis après-midi et notamment les mercredis 9 et 16 novembre 2011 de 14 h à 16 h pour les nouveaux mandataires.

Les membres du Conseil d'Administration :

Président :	Guillaume SOULAC	élémentaire Hautes Saules Blois
Vice Président :	Julien COLIN	élémentaire Tourville Blois
Secrétaire Général :	Jean-Claude MICOULEAU	élémentaire Les Girards Vineuil
Secrétaire adjointe :	Agnès HERON	maternelle Pressigny Selles/Cher
Trésorier :	Jean-Claude SAUVAGET	segpa du collège J.Emond Vendôme
Trésorier Adjoint :	Dominique HEARD	élémentaire Mont-près-Chambord
Membres :	Jérôme BOURON	élémentaire Y.Mardelle Blois
	Christiane BRETON	maternelle Sarazines Blois
	Agathe CHEROUX	élémentaire Marolles
	Florence DELALANDE	élémentaire Seigy
	Arnaud LATOUCHE	collège J. Rostand Lamotte Beuvron
	Philippe WAIN	élémentaire Meusnes

Les permanents de l'OCCE :

Armelle AUBRY, enseignante détachée à l'OCCE, animatrice départementale,

Stéphane SADRY, secrétaire comptable,

Sandgy SEGU, animateur pédagogique et radiophonique,

William GOHET, animateur radiophonique pour l'Union régionale OCCE CENTRE.

Association Départementale - O.C.C.E. 41

20, rue Guynemer - 41000 BLOIS

Tél / Fax : 02 54 42 47 60

www.occe.tk

occe41@yahoo.fr

Pourquoi s'affilier à l'OCCE ?

*Peut-être vous êtes-vous déjà posé cette question,
ou peut-être vous la posez-vous actuellement ?*

Association Départementale
LOIR-ET-CHER



En effet, même si l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de Loir-et-Cher est implanté de longue date dans le milieu scolaire, il est peut-être pour vous complexe d'en définir précisément les structures et les finalités. Par conséquent, il peut vous être difficile de motiver ou de justifier une affiliation auprès de vos élèves et de leurs parents...

Alors, un bref rappel de ce qu'est l'O.C.C.E. Tout d'abord, l'Office Central de la Coopération à l'Ecole est une Fédération d'Associations départementales (avec un siège national à Paris) régie par la loi du 1er juillet 1901, qui a fêté ses 80 ans en 2008 et qui est reconnue d'utilité publique depuis 1968.

Ensuite, l'O.C.C.E. est un mouvement pédagogique ayant pour mission de contribuer à l'éducation des élèves de l'enseignement public à tous les niveaux, afin d'en faire des citoyens libres conscients de leurs droits et de leurs devoirs.

Pour ce faire, la Coopérative Scolaire se veut l'intermédiaire idéal pour mener à bien la pratique de la vie sociale, pour réaliser objectifs et projets, tout cela au sein d'une structure organisée permettant à une association d'enfants d'exister, avec l'aide d'adultes, au sein d'une école.

De plus, s'affilier à l'O.C.C.E. signifie adhérer à un grand mouvement pédagogique national où l'on peut bénéficier de structures, de services, de moyens matériels et humains.

L'O.C.C.E. permet également de rompre l'isolement de la classe et ainsi d'avoir un moyen d'échanges de coopération entre élèves (correspondance, échanges, journaux...) et entre collègues (revue « Animation et Education », bulletins, stages, journées de formation...).

Enfin, l'adhésion à l'O.C.C.E. fournit une couverture et une protection juridiques aux coopératives. En effet, les écoles n'ayant pas la personnalité morale, il leur est interdit de gérer des fonds.

Association Départementale - O.C.C.E. 41

20, rue Guynemer - 41000 BLOIS

Tél / Fax : 02 54 42 47 60

www.occe.tk

occe41@yahoo.fr

Concrètement et administrativement

La coopérative scolaire permet donc de :

- Acquérir une existence légale, une capacité juridique et ainsi fonctionner pleinement en section de l'association départementale OCCE du Loir-et-Cher
- Ouvrir un compte mutualisé à La Banque Postale ou à la Banque Populaire
- Avoir une ou deux personnes mandatées par l'Association pour gérer légalement des fonds
- Acquérir des biens
- Bénéficier des divers services de la Fédération Nationale et de l'OCCE 41 (tarifs préférentiels de la SACEM...)
- Participer statutairement à la Vie de l'Association
- Profiter de formations comptables, juridiques ainsi que pédagogiques.

Concrètement et pédagogiquement

Sachez que ...

- L'OCCE 41 organise, pour les élèves de la Maternelle au CM2, une opération lecture plaisir : "Les Prix Littéraires" ainsi que des rencontres départementales.
- L'OCCE 41 met à disposition, gratuitement, 211 valises de lecture contenant 6 (pour la Maternelle) et 15 (pour l'Elémentaire) romans ou albums identiques, 43 malles bibliothèque composées d'environ 20 titres différents, 43 valises thématiques, 1200 CD de musique dite «classique» ...
- L'OCCE 41 peut vous mettre en relation avec des intervenants coopérateurs : écrivains, cinéastes, conteurs, comédiens, musiciens, plasticiens ...
- L'OCCE 41 vous aide dans vos projets de lecture et d'écriture, de musique et de théâtre, d'éducation à l'environnement.
- L'OCCE 41 vous donne la parole avec "Studio ZEF" notre radio régionale, associative et coopérative. (à écouter sur **91.10 FM à Blois** et **sur www.studiozef.tk** partout ailleurs).

Cette année, l'adhésion à l'OCCE de 1,75 € est justifiée comme suit :

Cotisation à l'OCCE National
101 bis, rue du Ranelagh
75016 Paris
0,90 €

Cotisation à l'OCCE Départemental
20, rue Guynemer
41000 Blois
0,85 €

A ce montant, il faut ajouter **0,25 €** par coopérateur pour l'assurance obligatoire MAE/MAIF.
Voir la lettre d'information de rentrée jointe à cet envoi

***A débattre en conseil des maîtres, en conseil d'école ...
à reproduire pour les parents***

Des parents d'élèves bien informés deviennent le meilleur soutien de la coopérative. C'est pourquoi, nous vous proposons cette année une note nationale aux parents ainsi qu'un modèle de lettre départementale qui informe clairement les familles sur ce qu'est réellement une coopérative scolaire.

Lettre aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Voici revenu le moment où il va être question de la coopérative.

Comme vous le savez, nous avons créé une Coopérative scolaire gérée avec les élèves et adhérente de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE), association membre de la Fédération Nationale de même nom, reconnue d'utilité publique, fondatrice des coopératives scolaires depuis 1928 et administrée par des enseignants bénévoles.

Le but de la coopérative qui fonctionne dans notre école est, AVANT TOUT, d'éduquer -par la prise de responsabilité réelle- nos élèves à leur futur rôle de citoyens.

La Coopé, c'est de l'Education civique en actes.

C'est aussi, le choix d'une autre démarche éducative.

Cela dépasse très largement les problèmes financiers.

C'est parce que la coopérative a des projets, qu'elle peut avoir besoin de fonds.

Des projets d'abord, de l'argent ensuite, s'il en est besoin, pour les mener à terme.

L'argent n'est qu'un moyen : en aucun cas, un but.

Et puis, l'école est et doit rester gratuite. Vous savez bien que notre établissement doit être équipé et fonctionner grâce aux subventions que l'Etat et/ou les collectivités territoriales (Mairies pour les écoles, Conseil Général pour les collèges) ont l'obligation de verser.

Ces crédits attribués et gérés par les comptables publics (Receveurs Municipaux ou Agents Comptables des établissements du second degré) n'ont rien à voir avec la coopérative et il ne saurait y avoir aucune confusion en ce domaine.

Nous restons attentifs à cette exigence de gratuité inscrite dans la loi, mais la vie coopérative peut donner naissance à des projets ne pouvant toujours être totalement financés dans le cadre des crédits qui nous sont versés, ni même des subventions complémentaires que nous demandons, bien entendu, à chaque fois que cela est possible. C'est la raison pour laquelle il est proposé aux familles une participation volontaire aux dépenses de la coopérative.

Le montant de cette participation est modique. Il est d'ailleurs fixé par les élèves et enseignants coopérateurs (qui règlent, eux aussi, cette contribution pour marquer leur engagement).

Une part de la somme demandée sera reversée à l'OCCE ce qui nous permet de bénéficier de multiples services : reconnaissance légale et avantages liés à cette reconnaissance, aide comptable et juridique, revues et bulletins, outils pédagogiques, prêts de valises de lecture, animations, stages, rencontres de jeunes coopérateurs, ... et délivre, à chaque membre actif, sa carte de coopérateur scolaire.

Cette année encore, notre école a de nombreux projets pour les élèves et nous comptons sur notre participation. Parlez-en avec votre enfant car il devra, très prochainement, prendre, avec ses camarades et les enseignants coopérateurs, une décision à ce sujet. Ensuite, il participera, avec sa classe, à la gestion de la caisse de classe ou d'école.

Bien entendu, ce versement n'a aucun caractère obligatoire, mais nous souhaitons vous avoir convaincus de son utilité. D'autres formes de financement de la coopérative seront mises en place (demandes de subventions, cession de calendriers, fêtes, ventes de solidarité, bons de soutien et autres initiatives des classes), auxquelles nous souhaitons que vous apportiez votre aide (non pas forcément financière, mais, par exemple, en nous "donnant un coup de main" ou en autorisant votre enfant à nous aider).

Nous restons, bien entendu, à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire sur cette coopérative et son fonctionnement, en particulier dans le cadre du Conseil d'Ecole ou du Conseil d'Administration. Très cordialement,

Association Départementale - O.C.C.E. 41

20, rue Guynemer - 41000 BLOIS

Tél / Fax : 02 54 42 47 60

www.occe.tk

occe41@yahoo.fr

Note aux parents

La Coopérative scolaire : une association d'élèves et d'adultes à l'Ecole, au service d'une éducation citoyenne, responsable et solidaire.

Comme à chaque rentrée scolaire, il va être question dans toutes les écoles de la Coopérative scolaire. Mais combien de parents connaissent-ils réellement les objectifs poursuivis par cette dernière ? Combien savent-ils simplement à quoi est utilisé l'argent qui leur est demandé ?

Les Coopératives scolaires sont définies depuis la circulaire du Ministère de l'Education nationale du 23 juillet 2008 comme « des regroupements d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative ».

Le but des coopératives scolaires est, avant tout, d'éduquer les élèves (par l'apprentissage de la vie associative et la prise de responsabilités réelles en fonction de leur âge) à leur futur rôle de citoyens.

La coopérative, c'est l'éducation citoyenne en actes, et cet objectif dépasse largement les problèmes financiers auxquels elle est souvent associée.

Ace sujet, il est nécessaire de rappeler que la coopérative scolaire n'a surtout pas pour but de se substituer aux obligations des collectivités territoriales concernant les charges d'entretien des bâtiments et de fonctionnement des écoles publiques. Elle ne doit contribuer ni à la réalisation de travaux, ni à la location ou l'achat de moyens d'enseignement (photocopieur, manuels ou fournitures scolaires), ni au financement des activités obligatoires intégrées dans le Projet d'Ecole et soumises au Conseil d'Ecole. Il ne saurait y avoir de confusion dans ce domaine.

Les principes généraux du fonctionnement de la coopérative scolaire sont ceux de toute association : gestion démocratique, rigueur et transparence comptables. Comme toute association, elle a des projets et peut avoir besoin de fonds pour les réaliser. Plusieurs sources de financement permettent son fonctionnement : subventions des collectivités, fêtes, kermesses, ristournes sur la vente de photographies scolaires...

La plupart du temps, en début d'année scolaire, il est également proposé aux familles une participation financière sous forme de dons. Il ne peut s'agir que d'un soutien volontaire et modique, qui manifeste la volonté de soutenir les actions de la coopérative de l'école ou de la classe. Mais l'aide que les parents peuvent apporter à la vie de l'association ne se limite pas à la seule contribution financière et ils prennent souvent une part active indispensable à la réalisation des projets de la coopérative. Pour toutes ces raisons, l'ouverture de la coopérative à l'ensemble des partenaires de la communauté éducative est une nécessité qui implique une réelle volonté de transparence, un souci de dialogue et une confiance sincère dans la volonté de mettre en place un indispensable partenariat co-éducatif au service des élèves.

Les coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires sont, dans leur grande majorité, affiliées à une association départementale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole.

Les coopératives scolaires adhérentes de l'OCCE paient une cotisation qui leur donne accès à de multiples services. Du fait de leur appartenance à une grande association nationale reconnue d'utilité publique, les coopératives scolaires OCCE bénéficient tout d'abord d'une reconnaissance légale et d'une reconnaissance institutionnelle certaine.

Elles reçoivent des bulletins et des outils pédagogiques, permettant la mise en place d'une réelle vie associative et coopérative.

Elles ont la possibilité de participer aux projets organisés par la Fédération nationale et l'association départementale dont elles dépendent : projets culturels, scientifiques, d'écriture, actions de solidarité nationale ou internationale, actions autour des droits de l'enfant... Les classes sont alors accompagnées pour cela : en effet, l'affiliation à l'OCCE permet aux responsables des coopératives de bénéficier de conseils juridiques, comptables, pédagogiques. La reconnaissance de l'Education Nationale permet, enfin, aux enseignants de participer aux formations organisées par l'OCCE.

L'affiliation de la coopérative à l'OCCE témoigne de la part des enseignants d'une volonté éducative ambitieuse et de l'adhésion à son projet. Articulées autour de pratiques pédagogiques spécifiques et des valeurs de la « coopération » (solidarité, entraide), les coopératives scolaires représentent un puissant levier éducatif pour la construction de citoyens autonomes et solidaires.

Participer activement à la vie de la coopérative de la classe, de l'école, mettre en place des projets, en rechercher éventuellement les financements, c'est apprendre à débattre, à décider, à mettre en œuvre, à évaluer... C'est « apprendre à apprendre et à vivre avec les autres, par les autres et pour les autres, et non pas seul contre les autres ».

Nous espérons que tous les élèves vivront, grâce à la coopérative, au sein de leur classe et de leur école, une année scolaire 2011/2012 riche en projets coopératifs qui concourent à la formation de citoyens autonomes, responsables et solidaires, dans le cadre des programmes en vigueur.

Nouveaux services



Compta en ligne

Comme la plupart des Associations Départementales de l'OCCE, nous mettons en place cette année une gestion informatisée des coopératives.

Ce système va vous permettre, dans un premier temps, de saisir le compte rendu financier et d'activités de l'année 2010 - 2011. Ce dispositif évoluera vers une mise en ligne totale de la comptabilité de votre Coopérative.

Vous avez la possibilité de tester cette nouvelle formule en vous rendant sur le site :

<http://occe63.free.fr./debut.php>
Vous n'avez plus qu'à vous laisser guider...

Pour accéder à l'espace dédié à votre coopérative, il vous suffit de nous adresser un mail (sc.occe41@yahoo.fr) pour que nous vous communiquions votre identifiant et mot de passe.

Vous pourrez ainsi saisir vos documents statutaires en ligne.

La version papier du compte rendu financier et d'activités est toujours disponible, sur demande, à l'OCCE.



Tirages papier en nombre noir / couleur

L'OCCE41 a fait l'acquisition d'un copieur couleur et peut donc vous proposer de réaliser vos tirages en nombre : affiches, journaux scolaires, invitations, programmes, etc...

Tarifs sur demande

COMMANDES

COMMANDE DU CALENDRIER 2012



Prix de vente conseillé :
entre 3 et 4 €

La coopérative scolaire ou le foyer coopératif de l'établissement :

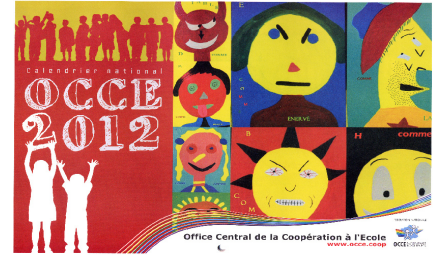
Adresse :

CP..... Commune.....

N° tél.: E.Mail :

commande calendriers OCCE 2012 à 2 € =€

Total =€



Je passerai les prendre à partir du :

Merci de nous les envoyer

Pour tout envoi de calendrier des frais de port seront appliqués

Date et signature :

COMMANDE DE CAHIER DE COMPTABILITE

La coopérative / le foyer de l'établissement :

Adresse :

CP..... Commune.....

N° tél.: E.Mail :



commande cahier(s) de comptabilité générale à 6.50 € que je viendrai chercher.

commande cahier(s) de comptabilité générale à 8.30 € que vous m'enverrez

commande cahier(s) de comptabilité de classe à 0,80 € : €

Si envoi de cahiers de compta-classe, merci d'ajouter à votre TOTAL les frais correspondants :
(1 ex : + 0.78 €) (2 ou 3 ex : + 1.00 €) (4 à 8 ex : + 1.80 €)

Date et signature :

Total =€

COMMANDE DU LOGICIEL COMPTA COOP

Il est fortement recommandé de participer à une formation de 2H pour l'utiliser !

La coopérative scolaire
ou le foyer coopératif de l'établissement :

Adresse :

CP.....

Commune :

N° tél.:

E.Mail :

logiciel compta coop 3 :X 32 € =€

(Port compris) TOTAL =€

Date et signature :

